

Jeudi 22 octobre 2015

Oasis 3 : avis favorable du rapporteur public

Le juge du tribunal de la cour administrative d'appel de Nancy rendra sa décision au cours de la première quinzaine de novembre.

/// On a de fortes chances de gagner", estime Pierre Quinonéro, directeur de programmes au sein de Sopic Nord, qui ne veut pas pour autant vendre la peau de l'ours. Jeudi 8 octobre, le recours déposé par la ville de Vesoul et l'association des commerçants

Les Vitrines de Vesoul contre le projet d'aménagement d'Oasis 3, une zone commerciale de 14.000 m² sur la commune de Pusey, a été évoqué devant la cour administrative d'appel de Nancy. "Le rapporteur a examiné les mémoires déposés par les différentes parties et a de-

mandé à ce que la ville et Les Vitrines de Vesoul soient déboutées", résume Pierre Quinonéro. Le juge doit rendre sa décision sous un mois, c'est-à-dire au plus tard le 15 novembre. "Notre dossier est bon, on a répondu aux critères de développement durable qui figuraient dans le cahier des charges", poursuit-il. Pierre Quinonéro rappelle que si le projet avait été retoqué devant la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) le 20 juin 2014, en revanche, il avait reçu le feu vert de la Commission nationale (CNAC), en octobre de la même année. Avant que la ville et l'association des commerçants ne saisissent la plus haute juridiction administrative, ultime recours.

"On n'est pas là pour mettre en l'air le petit commerce. Notre but est de capter les consommateurs sur l'agglomération vésulienne", tempère Pierre Quinonéro, fils d'une commerçante. Pour lui, le vrai danger, c'est internet : "Vous pouvez avoir 30.000 m² de stockage sans aucune autorisation". "Nous sommes une société

française qui va investir plus de 20 millions d'euros, qui va faire venir des enseignes et créer des emplois (250 à terme) et on nous met des bâtons dans les roues", critique-t-il. "Pour faire venir les enseignes, il nous faut une autorisation. Une enseigne ne signera qu'à cette condition, car on peut lui donner un délai de livraison", poursuit Pierre Quinonéro. Si le recours devant la cour administrative d'appel de Nancy était levé, Sopic pourrait déposer son permis de construire début 2016. "Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en septembre 2016 avec une ouverture des boutiques fin 2017", avance Pierre Quinonéro. Si la décision du juge allait à l'encontre de la position du rapporteur, Sopic "laisserait tomber" l'affaire et ce, alors que cette société a déjà dépensé près de 300.000 euros dans ce projet.

Déjà 300.000 euros investis dans le projet



Pierre Quinonéro, directeur de programmes au sein de Sopic Nord.

PHILIPPE COMBROUSSE

jedonnemonavis@lapressede-vesoul.com

Oasis 3 : l'attente...

L'association des commerçants et la Ville de Vesoul réagissent.

/// Le tribunal n'a pas encore tranché", constate Damien Craimet, président de l'association des commerçants Les Vitrites de Vesoul. Comme nous le révélions dans notre précédente édition, le recours déposé conjointement par la ville de Vesoul et l'association des commerçants contre le projet de la création d'Oasis, une zone commerciale de 15.000 m² à Pusey, a été évoqué le 8 octobre devant la cour administrative d'appel de Nancy. Le rapporteur public a émis un avis favorable à ce projet porté

par la société Sopic. La juridiction administrative devrait rendre sa décision dans la première quinzaine de novembre. Mardi en fin de matinée, Marie-Dominique Aubry, première adjointe au maire de Vesoul, déléguée au développement économique, à l'attractivité commerciale, a déclaré : "Nous communiquerons plus largement lorsque le temps judiciaire sera passé. Restons sereins et laissons les juges travailler !".

S. G. ET PH. C.

COMMERCE

AGGLOMÉRATION DE VESOUL : FEU VERT POUR OASIS 3

L'EST RÉPUBLICAIN

05/11/2015 à 19:45, actualisé à 20:25

Partager

341

★★★★★

Vu 1475 fois



Le recours porté par la Ville de Vesoul et l'association des Vitaines de Vesoul vient d'être rejeté par la cour administrative d'appel de Nancy. La décision, tant attendue, est tombée hier après-midi. Elle laisse donc le champ libre au projet porté par la société immobilière Sopic, qui envisage de créer 14.000 m² supplémentaires de surface commerciale sur la commune de Pusey (soit l'arrivée de douze enseignes). Depuis sa révélation, le projet avait suscité une levée de boucliers chez les commerçants du centre-ville avec, en toile de fond, la crainte d'une désertification de la ville au profit de la périphérie. Il avait néanmoins de fervents partisans, notamment le maire de Pusey, et tous ceux qui y voient une source de création d'emplois.

C.C.

Parution papier le 06/11/15

TAGS : EDITION DE VESOUL HAUTE-SAÔNE | VESOUL | ECONOMIE | COMMERCE ET SERVICE

Reproduit par chantecler-auxonne.com

Oasis de discorde

Le recours de la Ville et les Vitrites de Vesoul contre Oasis 3 a été rejeté. Remettant à l'ordre du jour le projet d'extension, tant décrié, de la zone commerciale de Pusey.

A l'heure où les commerçants préparent Noël, la nouvelle risque de plomber le moral des troupes. « Je suis moi-même surprise et déçue », confiait Marie-Dominique Aubry, adjointe déléguée au développement économique à la Ville de Vesoul... Jeudi, la cour administrative d'appel de Nancy a rejeté le recours, déposé en janvier par la Ville et les Vitrites de Vesoul, contre l'extension de la zone commerciale Oasis, à Pusey. Ouvrant ainsi la voie à la création de quelque 14.000 m² de surface commerciale supplémentaires dans la zone de Pusey.

« Encore une fois, on n'a pas pris en compte les sept avis défavorables émis en commission départementale d'aménagement commercial (N.D.L.R. : la CDAC, qui s'était tenue en juin 2014) », poursuit l'élue. « Pourtant, il s'agit d'acteurs locaux, qui connaissent le territoire. Quid de l'existence des CDAC dans ce cas ? »



■ Le projet, porté par la société de promotion immobilière Sopic Nord, prévoit la création de 14.000 m² de surface commerciale dans la zone de Pusey.

Photo d'archives

Si aucun imprévu ne survient, les travaux pourraient commencer début 2017. À Pusey, l'enquête publique relative au permis d'aménager va s'ouvrir le 20 novembre, pour une durée de trente-deux jours, soit jusqu'au 21 décembre inclus. Un long processus administratif s'ouvre, comme le rappelle Pierre Quinonero, directeur de programme au sein de la société de promotion immobilière Sopic Nord, en charge du projet Oasis 3. « Le travail de commercialisation va pouvoir démarrer. » Si des noms de futures enseignes circulent ici ou là, Pierre Quinonero balaie les rumeurs

d'un revers de main : « Nous n'avons signé avec aucune enseigne ».

Pourvoi en cassation ?

Pourtant, c'est bien le sujet qui intéresse, qu'on soit pour ou contre le projet. « Il est difficile d'évaluer à quel point les commerçants déjà présents dans les zones et dans le centre souffriront, sans savoir qui s'installera là-bas », estime pour sa part le président des Vitrites de Vesoul, Damien Cramet, par ailleurs patron du Clout d'Or, à la Vaugine. « Mais de toute manière, on ne peut démultiplier la zone de chalandise. Le risque, c'est

qu'Oasis 3 provoque une fuite des commerçants de Vesoul à Pusey. »

« Il faut maintenant que les différents acteurs travaillent ensemble », estime pour sa part Jean-Yannick Tupin, entrepreneur vésulien et conseiller municipal à Vesoul. « L'important, c'est que les futures enseignes ne doublonnent pas avec ce qui existe en centre-ville, pour préserver l'âme du commerce vésulien justement. »

La Ville ne semble pourtant pas avoir dit son dernier mot... « Nous étudions la pertinence d'un pourvoi en cassation », confie Marie-Dominique

Et le centre-ville dans tout ça ?

► La municipalité travaille pour le centre-ville, comme le signale Marie-Dominique Aubry, invoquant la mise en place prochaine d'une nouvelle signalétique pour rejoindre plus facilement le centre-ville. L'élue travaille également sur les animations de Noël. « C'est aussi aux commerçants de travailler pour que ça marche », poursuit l'élue qui estime que les commerçants vésuliens sont accueillants. Une réflexion que partage aussi Damien Cramet : « Les commerçants doivent rester positifs, pour satisfaire au mieux leurs clients, sur un marché de plus en plus concurrentiel. »

Toutefois, le président des Vitrites estime que des efforts pourraient être fournis, sur l'ouverture entre midi et deux, ou le service aux clients.

Aubry.

La Ville aurait deux mois pour le faire. Le pourvoi nécessiterait aussi de s'adresser à un avocat spécialisé. Une procédure coûteuse, dans un contexte où la Ville doit déjà verser solidairement avec les Vitrites de Vesoul, la somme de 1.500 € à la SNC Pusey pour les frais engagés dans le cadre du recours...

Laurie MARSOT